

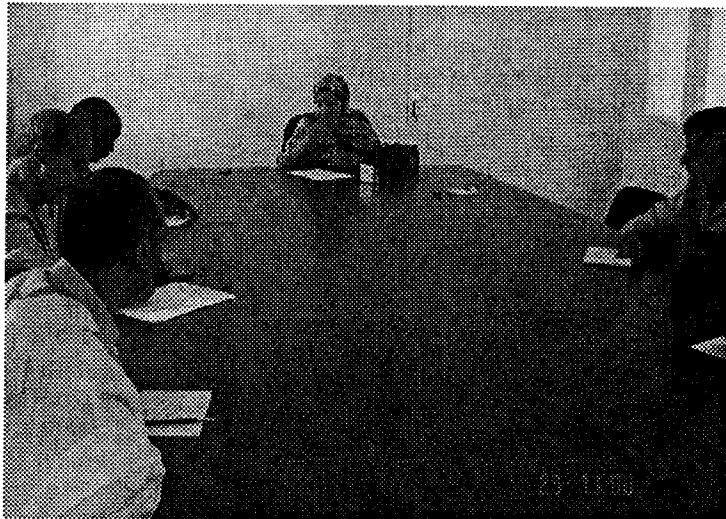
Me Jemila mint Ichidou face à la Presse

"Je suis apolitique !"

Jemila mint Ichidou est la première femme mauritanienne à s'être portée candidate au poste de bâtonnier de l'Ordre National des Avocats (ONA). Sur son parcours académique et professionnel Me Mint Ichidou est titulaire d'un bac series scientifiques bilingues obtenu en 1984, d'une maîtrise en droit en 89, d'un DEA à l'Université de Nice.

Me mint Ichidou a accédé à la profession d'avocat en 1991 et exercé à Nouadhibou en 1992.

En 2000, après concours, elle s'inscrit au barreau de Paris duquel elle a démissionné il y a quelques mois, pour s'inscrire de nouveau, à l'ONA dont elle brigue aujourd'hui la présidence.



Après la rencontre organisée à son initiative le 22 juin au Novotel Tfeila à laquelle ont assistés quelques dizaines d'avocats, dont tous les candidats au poste de bâtonnier, Me Jemila mint Ichidou a reçu le 23 juin dans son étude, pour une conférence de presse, les journalistes de la presse indépendante.

Avant de répondre aux questions des journalistes Me

Jemila Mint Ichidou déclarera s'être présentée pour chercher des solutions aux problèmes que vit la profession d'avocats qui ont pour noms : entraves, manque de considération et mauvaises conditions pour les jeunes avocats. Des problèmes souvent occultés par les avocats eux-mêmes, dira-t-elle, du fait de leurs divisions, car à chaque échéance, les avocats se scindent en deux camps : l'un soutenant le pouvoir et l'autre s'opposant à lui.

Me Jemila mint Ichidou face à la Presse

"Je suis apolitique !"

les programmes des autres candidats.

Répondant à une question relative aux problèmes de la profession, s'ils sont liés à une politisation excessive ou à une déficience de qualifications au niveau des avocats eux-même, sur les gardes fous pris pour la nouvelle élection afin de barrer la route aux problèmes qui surgissent à l'occasion de la proclamation des résultats et enfin sur son ancrage (réel ou supposé) avec le groupe d'avocats dont son père en est l'un des chefs de file, et qui, à travers la candidature de Mint Ichidou (entre autres) ferait du dédoublement fonctionnel pour multiplier les chances de réussite, Me Mint Ichidou répondra que son programme comporte un volet de formation permanente pour les avocats et qu'effectivement le niveau éducatif général a beaucoup baissé ces dernières années, mais que cela a eu des conséquences qui ne sont pas seulement limitées aux avocats. Et d'ajouter: "A mon niveau, je suis contre la marginalisation des avocats sous prétexte du manque de qualifications. C'est vrai la profes-

sion doit être fermée devant ceux qui n'ont pas le niveau et les compétences mais que ceux qui soulèvent le niveau des avocats qui exercent déjà, leur donnent l'opportunité de se former". Et de préciser par la suite : " Au niveau de notre volet formation, il y a une bibliothèque qui est prévue ainsi qu'une revue juridique spécialisée, des séminaires, des stages de formations à l'extérieur ainsi que des stages linguistiques . Le problème de niveau nous concerne nous avocats, avant de concerner quinquante d'autre". Concernant les mesures prises pour éviter les éventuels litiges le jour du vote à l'instar de ceux qui s'étaient produits en juin 2002, Mme mint Ichidou indiquera : " Nous tenons à souligner que nous avons compris que les problèmes de vote nous font une mauvaise publicité et n'ont pas donné de résultats par le passé. "

Sur son ancrage politique Me mint Ichidou a tenu à affirmer qu'elle est apolitique, que la politique demande un grand esprit de sacrifice, que sa candidature est purement professionnelle, qu'elle adopte la franchise

comme mode d'expression, qu'elle s'est présentée pour se faire connaître et qu'elle a l'intention de mettre son expérience extérieure au service de sa profession.

Sur un autre plan, elle indiquera militer en faveur de la limitation du mandat du bâtonnier, "car trois ans c'est trop", ainsi que pour l'élection d'un adjoint au bâtonnier qui l'assistera dans sa mission.

Enfin, au niveau de l'élection où de nouvelles dispositions ont proscrits les votes par correspondance auxquelles ont été substituées les votes par procuration qui font que devant certaines pressions d'ordre politiques, des avocats peuvent par exemple, ne pas se présenter préférant donner des procurations à d'autres avocats plus malléables, Me mint Ichidou dira que le vote par procuration est un droit garanti auquel nul ne peut s'opposer, seule la procuration doit être limitée selon elle, à un certain nombre de voix et puis conclut-elle, nul ne sait à priori qui va voter pour qui.